



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LOISIRS ENFANTS
REALVILLOISE (A.I.L.E.)**

Association loi 1901
Siège social : Centre de Loisirs – 383 chemin de Château Vieux
82440 REALVILLE

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LOISIRS ENFANTS REALVILLOISE (A.I.L.E.)

Association loi 1901

Siège social : Centre de Loisirs – 383 chemin de Château Vieux
82440 REALVILLE

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Intercommunale de Loisirs Enfants Réalvilloise (A.I.L.E.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 25 juin 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	76 263	55 911
Terrains					Résultat de l'exercice	26 424	20 352
Constructions							
Matériels d'activités					Subventions d'équipement nettes		203
Autres immobilisations corporelles	2 608	2 608		405	Total	102 687	76 466
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Fonds reportés et dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	46 516	61 995
Total	2 608	2 608		405	Total	46 516	61 995
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	4 058		4 058	2 928			
Subventions à recevoir					Avances et acomptes reçus		
Comptes courants Francas					Fournisseurs	4 220	4 846
Autres créances	17 235	1 257	15 978	23 271	Dettes fiscales et sociales	12 056	14 348
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants Francas		
Disponibilités	145 444		145 444	131 051	Autres dettes		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	166 736	1 257	165 479	157 250	Total	16 276	19 194
TOTAL	169 344	3 865	165 479	157 655	TOTAL	165 479	157 655

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	107 600	105 045
Subventions d'exploitation	140 330	140 585
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Produits divers	3 105	3 151
Reprises sur dépréciations et provisions	22 442	798
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat	203	500
Total	273 680	250 079
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	47 080	40 750
Aides financières		
Impôts et taxes	2 815	2 878
Salaires	156 464	135 142
Charges sociales	34 040	39 392
Autres charges de gestion courante	130	4
Dotations aux amortissements et dépréciations	405	869
Dotations aux provisions	8 220	10 564
Reports en fonds dédiés		
Total	249 154	229 600
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	24 526	20 480
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	574	536
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	574	536
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	574	536
RESULTAT COURANT (I + II)	25 100	21 016
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	1 324	56
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 324	56
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion		720
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		720
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 324	-664
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	26 424	20 352
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	67 651	65 277
Bénévolat		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	67 651	65 277
Personnel bénévole		

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un excédent de 26424 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : l'Aile Réalvilloise a pour but d'offrir à tous les enfants, adolescents et jeunes adultes des communes partenaires, des loisirs sains et éducatifs, dans la plus stricte neutralité politique, philosophique, religieuse ou idéologique. Elle exerce son activité notamment par les moyens suivants : organisation et gestion d'un ALSH, de deux ALAE et organisation de toutes animations permettant de remplir ses buts.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE et EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Aucun élément significatif pour l'année 2019. Au titre des faits postérieurs à la clôture, la crise sanitaire actuelle intervenue mi-mars 2020 a obligé l'association à fermer tous les sites d'accueil d'enfants et de recourir à des mesures de chômage partiel. L'impact de cette crise sur la structure financière de l'association est difficile à estimer au jour de l'établissement de la présente annexe.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations : Néant

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 608,02			2 608,02
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	2 608,02			2 608,02

b) Acquisitions et désinvestissements :

Néant

c) Tableau de variations des amortissements :

Néant

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 203,31	404,71		2 608,02
Mobilier de bureau	20%				
Total		2 203,31	404,71		2 608,02

2. Immobilisations financières : Néant

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Autres prêts			
Titres			
Dépôts et cautionnements			

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	4 057.51		4 057.51
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	4 057.51		4 057.51

6. Subventions à recevoir

Néant

7. Autres créances

Mairie de Saint Vincent	200.00
CAF	9 883.43
UNIFORMATION	6 725.42
MSA	16.00
ANCV	410.00
	17 234.85

8. Valeurs mobilières de placement

Néant

9. Disponibilités

Caisse Epargne	64 211.85
Livret A	77 073.75
Banque secondaire caisse Epargne	3 558.56
Caisse	599.90
	145 444.06

10. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

	Début	Changement de méthode (*)	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds associatif	55 911,05		20 351,87		76 262,92
Résultat de l'exercice	20 351,87		-20 351,87	26 424,07	26 424,07
TOTAL	76 262,92			26 424,07	102 686,99

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF	1 500.00	33,33%	202.78	202.78	0.00
Total	1 500.00		202.78	202.78	0.00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	57 909,47	6 962,70	18 356,04	46 516,13
Charges fin de CDD	4 085,75		4 085,75	
Provisions pour charges	61 995,22	6 962,70	22 441,79	46 516,13
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres débiteurs		1 257,13		1 257,13
Dépréciations		1 257,13		1 257,13
Total	61 995,22	8 219,83	22 441,79	47 773,26
Dotations / reprises d'exploitation		15 182,53	22 441,79	
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		15 182,53	22 441,79	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Autres emprunts (jj/mm/aa)						
Total						

6. Avances et acomptes reçus

Néant

7. Fournisseurs

Fournisseurs	1 066.19
Fournisseurs, factures non parvenues	3 054.00
	4 220.19

8. Dettes fiscales et sociales

Provisions congés payés	347.47
URSSAF	3 695.00
CPM-SNM	1 005.36
MALAKOFF	3 456.63
Mutuelle	571.32
Charges sur congés payés	111.17
Prélèvement à la source	103.03
UNIFORMATION	<u>2 766.00</u>
	12 055.98

9. Autres dettes

Néant

10. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Aides aux temps libres	3 092.00	7 030.50
MSA	1 221.00	1 563.00
Participation familles CLSH	33 120.20	34 665.60
Participation familles CLAE REALVILLE	7 511.10	7 699.20
Participation familles CLAE MIRABEL	6 369.20	5 510.50
Participation JPA		175.00
PSO CAF	40 778.01	41 451.73
Autres prestations ou remboursements	15 508.92	6 949.53
Total Prestations	107 600.43	105 045.06

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Communes	140 329.50	140 469.50
Aides à l'emploi (CNASEA,)		115.60
Autres subventions		
Total	140 329.50	140 585.10

3. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	0.00
Produits exercices antérieurs	<u>1 324.36</u>
	1 324.36

4. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	0.00
Charges exercices antérieurs	<u>0.00</u>
	0.00

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	7	6.86	6	5.86
Emplois aidés				
Total	7	6.86	6	5.86

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail H/an (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	5	125	4	105

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et de personnel (animation et entretien) par les communes de REALVILLE et de MIRABEL. Les contributions volontaires en nature ont été évaluées :

- Pour les charges de personnel : sur la base des coûts de postes des personnels mises à disposition (nombre d'heures effectuées x taux horaire brut chargé)
- Pour les locaux : sur la base des coûts globaux des locaux et charges (eau électricité chauffage) proratisés aux pourcentages d'utilisation par l'association.

Les contributions volontaires en nature pour l'année 2019 s'élèvent à 67 651.43 € :

- Commune de Réalville : 40 264.00 €
- Commune de Mirabel : 25 075.60 €
- Communauté de communes Quercy Caussadais : 2 311.83 €

6. Engagements hors bilan

Néant